OH Conseils
60 rue du Gal de Gaulle
68400 Riedisheim

MISE À JOUR DU 25/09/2026

Bilan de competences - Programme

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Permettre au bénéficiaire de faire le point sur ses compétences, ses motivations, ses valeurs et ses aspirations professionnelles afin de construire un projet réaliste et cohérent, en lien avec le marché de l'emploi et/ou un projet de formation le plus adapté à une évolution de mieux être au travail.

PUBLIC CONCERNE

Toute personne active (salarié, indépendant, demandeur d'emploi…) souhaitant évoluer, se réorienter ou redonner du sens à son parcours professionnel.

CAPACITES ET COMPETENCES ACQUISES

Savoir se projeter dans l'avenir et clarifier les différentes possibilités d'évolution professionnelle, en s'appuyant sur la prise de conscience de ses motivations profondes et de ses ressources personnelles.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

L'accompagnement s'appuie sur une combinaison de méthodes actives, interrogatives et individualisées.
Le bénéficiaire alterne entre un travail autonome guidé via une plateforme en ligne (méthode active), et des séances d'échange individualisées où les apports sont adaptés selon ses besoins (méthode interrogative et maïeutique).
Les exercices en ligne favorisent la réflexion personnelle et la prise de conscience.
Lors des entretiens, les travaux sont repris et approfondis, ce qui permet une co-construction des apprentissages.
Des compléments théoriques peuvent être apportés si nécessaire (méthode démonstrative), ainsi que des exercices complémentaires personnalisés, en lien avec les problématiques spécifiques du bénéficiaire.

OH Conseils
60 rue du Gal de Gaulle
68400 Riedisheim

L'accompagnement s'appuie sur des supports numériques (fiches, grilles d'analyse, tests), et des échanges en face-à-face ou à distance. Des outils personnalisés sont remis au bénéficiaire tout au long du parcours, en lien avec ses besoins spécifiques.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET LA SANCTION DE FORMATION ·

Suivi de l'exécution :

Un émargement est réalisé à chaque rendez-vous, en présentiel ou en distanciel, par le bénéficiaire et le consultant. Une attestation d'assiduité est remise à l'issue du bilan, précisant les objectifs poursuivis, la nature de l'accompagnement, sa durée, ainsi qu'un récapitulatif du déroulement des différentes phases du bilan.

Évaluation des acquis :

L'évaluation s'appuie sur l'engagement du bénéficiaire tout au long du parcours, sa capacité à explorer les différentes étapes du bilan et à en tirer une réflexion structurée. Sont notamment observés la cohérence et la faisabilité du projet professionnel élaboré, ainsi que la manière dont il mobilise ses compétences, motivations et ressources personnelles pour construire des perspectives concrètes.

DEROULEMENT ET ORGANISATION DU BILAN DE COMPETENCES

La durée du bilan est adaptée aux besoins de chaque bénéficiaire, dans la limite de 24 heures prévue par le Code du travail. Les heures d'accompagnement et les travaux personnels sont distingués.

Ce temps est réparti sur plusieurs semaines et planifié en amont avec le bénéficiaire. Le volume horaire global ainsi que les modalités sont précisés dans la convention de formation.

Le bilan se déroule en **trois phases distinctes**, encadrées par le/la consultant(e), avec un temps dédié à chacune selon les objectifs poursuivis.

Phase 1 : Phase préliminaire Cette première étape a pour objectif :

- De valider l'engagement du bénéficiaire dans la démarche,

OH Conseils
60 rue du Gal de Gaulle
68400 Riedisheim

- D'identifier précisément la nature de ses attentes,
- De présenter les conditions de déroulement du bilan, les méthodes et outils utilisés.

Phase 2 : Phase d'investigation

- Elle permet au bénéficiaire de :
- Explorer ses motivations, intérêts personnels et professionnels,
- Analyser certains aspects de sa personnalité

(via des outils comme
👉 **RIASEC**, Pour explorer les intérêts professionnels
👉 **Ikigaï**, Pour aider à reconnecter sens et motivation
👉 **l'AT**, Pour travailler sur les dynamiques relationnelles et la posture)

- Identifier ses compétences, savoir-faire et aptitudes,
- Déterminer des perspectives d'évolution professionnelle réalistes.
- Des exercices collectifs ou à distance peuvent être proposés à ce stade, dans le respect strict de la confidentialité des données personnelles.

Phase 3 : Phase de conclusion

Cette dernière phase, menée à travers des entretiens individualisés, vise à :

- Restituer les enseignements de la phase d'investigation,
- Faire émerger un ou plusieurs projets professionnels cohérents,
- Identifier les facteurs de réussite ou de vigilance,
- Définir un plan d'action structuré en vue de la mise en œuvre du projet (ou d'un projet de formation).

Le bénéficiaire est le seul destinataire de la synthèse écrite de son bilan.
Ce document reste confidentiel et ne peut être communiqué à un tiers sans son accord explicite.

Un entretien de suivi peut être proposé après le bilan, selon les besoins du bénéficiaire.

OH Conseils
60 rue du Gal de Gaulle
68400 Riedisheim

PROFIL DU (DES) FORMATEUR(S)

Le bilan est conduit par une seule intervenante, bénéficiant de **25 années d'expérience en tant que consultante en recrutement**, avec une expertise généraliste sur l'ensemble des profils métiers.
Formée à l'**accompagnement professionnel**, Elle est également **coach certifiée**, avec une double spécialisation :

- en **Analyse Transactionnelle**,
- et en **PNL / Ennéagramme**,
 lui permettant de proposer un accompagnement personnalisé, centré à la fois sur les compétences, les motivations profondes et les dynamiques relationnelles.

ACCESSIBILITÉ AUX PMR À LA FORMATION ET AUTRES HANDICAPS

OH Conseils organise ses formations dans des lieux qui sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Nous mettons tous les moyens pour que les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre nos formations assurent leurs participations. Pour garantir les meilleures conditions, vous êtes invités à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation. Soit par mail à odile.hopp@ohconseils.fr soit au 06 24 19 03 90.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis :

L'accompagnement comprend une évaluation qualitative des acquis, fondée sur l'implication du bénéficiaire, la clarté de son projet professionnel, la cohérence des pistes envisagées, et la capacité à définir un plan d'action adapté. Cette évaluation s'appuie sur les entretiens, les exercices réalisés, la synthèse finale et le plan d'action.

Suivi et remise des documents :

L'ensemble des étapes, supports pédagogiques et exercices sont envoyés par mail . Les bénéficiaires envoient leurs productions au fur et à mesure par mail. Cette organisation permet un suivi structuré, une continuité dans

OH Conseils
60 rue du Gal de Gaulle
68400 Riedisheim

l'accompagnement, et assure la traçabilité de la démarche, dans le respect de la confidentialité.

TYPE D'ACTION DE FORMATION ET MODALITES DE CONTROLE DE L'ASSIDUITE

Conformément à l'article L.6313-1 du Code du travail, le bilan de compétences constitue une action permettant d'analyser les compétences professionnelles et personnelles, ainsi que les aptitudes et motivations, afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.
Le contrôle de l'assiduité est assuré par la **remise d'émargements signés à chaque rendez-vous** (présentiel ou distanciel), et la délivrance en fin de parcours d'une **attestation d'assiduité mentionnant la durée, la nature et les objectifs de l'action**.

DUREE, HORAIRES JOURNALIÈRES

Le bilan de compétences est proposé sur une **durée totale maximale de 24 heures**, répartie selon plusieurs formules à convenir en fonction des besoins identifiés lors de la phase préliminaire.

Les rendez-vous se déroulent **en présentiel et/ou en distanciel**, selon les préférences du bénéficiaire et les modalités définies conjointement.
Chaque séance individuelle n'excède pas **2 heures**, afin de favoriser la concentration, la réflexion et l'intégration des apports.

Les éventuels temps de travail personnel (tests, recherches, exercices réflexifs) sont réalisés de manière autonome, avec un accès aux supports via une plateforme sécurisée.

ADAPTATION, MODALITÉS D'ORGANISATION ET DÉLAI D'ACCÈS

OH Conseils
60 rue du Gal de Gaulle
68400 Riedisheim

Le bilan de compétences est entièrement **individualisé**. Les modalités d'organisation (rythme, durée, présentiel ou distanciel) sont définies en fonction des besoins et contraintes du bénéficiaire, lors de la phase préliminaire.
Les rendez-vous sont organisés sur des créneaux ne dépassant pas deux heures, afin de garantir un accompagnement progressif et efficace.

Le délai d'accès est généralement de **7 à 15 jours ouvrés** après validation de la demande et signature de la convention.

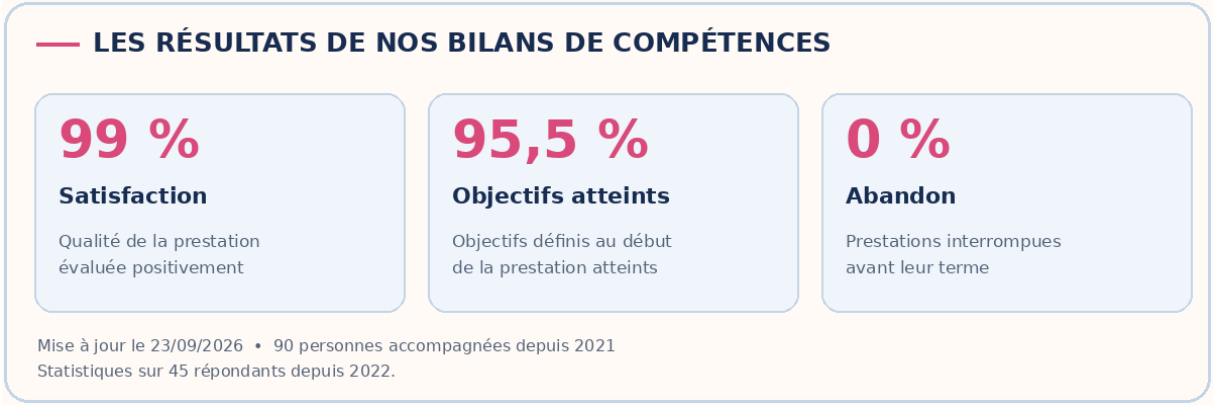
Les locaux sont **accessibles aux personnes en situation de handicap moteur**, notamment aux personnes en fauteuil roulant. Pour toute autre situation de handicap, un échange préalable est proposé afin d'évaluer les possibilités d'adaptation et d'assurer une prise en charge dans les meilleures conditions.

LIEU :

Dans nos locaux du 60 rue du Général de Gaulle 68400 RIEDISHEIM· Possibilité de vous rapprocher de vous suivant les locaux disponibles.

TARIF :

16 h individuelles : 1 750 € • 20 h individuelles : 2 250 €
24 h individuelles : 2 700 € net de taxe. Un devis personnalisé précise la formule, le calendrier et les modalités de financement.



Mise à jour le 25/09/2026

Précisions sur le bilan de compétences

Cadre actuel

Le bilan est réalisé avec le consentement du bénéficiaire. Il comprend trois phases : préliminaire, investigation et conclusions. Sa durée ne dépasse pas 24 heures. Références : articles L.6313-4 et R.6313-4 à R.6313-8 du Code du travail.

Formules et financement

Trois formules individuelles sont proposées : 16 heures à 1 750 €, 20 heures à 2 250 € et 24 heures à 2 700 € net de taxe. Les travaux personnels autonomes ne sont pas comptabilisés dans les heures d’accompagnement facturées. Pour un financement CPF, le montant mobilisable est plafonné à 1 600 €, sous réserve des droits disponibles et des conditions applicables ; un reste à charge peut s’appliquer.

Conclusion et suivi

Le bénéficiaire reçoit les résultats détaillés et son document de synthèse. Leur transmission à un tiers requiert son accord. La possibilité d’un entretien de suivi est présentée lors de la phase de conclusion ; ses modalités sont définies avec le bénéficiaire.

Indicateurs de résultats

Les résultats figurent sur la page précédente : 99 % de satisfaction, 95,5 % d’objectifs atteints et 0 % d’abandon. Mise à jour le 23/09/2026 ; 90 personnes accompagnées depuis 2021 ; statistiques sur 45 répondants depuis 2022.